

Sacopan inc.
États financiers
31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière.....	1
État du résultat net et du résultat global.....	2
État des variations des capitaux propres.....	3
Tableau des flux de trésorerie.....	4

Notes complémentaires.....	5
-----------------------------------	----------

Annexes

Annexe 1 - Coût des produits vendus.....	20
Annexe 2 - Frais d'administration.....	21
Annexe 3 - (Produits) frais financiers.....	22

Aux actionnaires de
Sacopan inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sacopan inc. (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, les états du résultat net et du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - États financiers modifiés

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que les états financiers sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 24 avril 2025 ont été modifiés et décrit le point à l'origine de la modification des états financiers. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant de fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Chicoutimi (Québec)
24 avril 2025
(sauf la note 3 qui est daté du 9 juin 2025)

MNP **SENCRL, SR** ¹

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131879

Sacopan inc.
État de la situation financière
Au 31 décembre 2024

	2024	2023
Actifs		
Courants		
Encaisse	3 200 396	4 352 848
Débiteurs (Note 5)	4 648 835	4 031 123
Stocks (Note 6)	1 086 192	1 111 213
Impôts sur les bénéfices	675 026	516 694
Charges payées d'avance	23 683	22 905
	9 634 132	10 034 783
Immobilisations corporelles (Note 7)	14 783 977	15 990 535
	24 418 109	26 025 318
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	2 775 755	2 423 686
Impôts différés (Note 15)	2 715 824	3 183 806
	5 491 579	5 607 492
Engagements (Note 12)		
Capitaux propres	21 000 000	21 000 000
Capital-actions (Note 9)		
Résultats non distribués	(2 073 470)	(582 174)
	18 926 530	20 417 826
	24 418 109	26 025 318

Approuvé et autorisé par le conseil
d'administration, le 24 avril 2025

administrateur

administrateur

Sacopan inc.
État du résultat net et du résultat global
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Produits	46 073 714	48 738 088
Coût des produits vendus (Annexe 1)	31 991 860	30 147 120
	14 081 854	18 590 968
Charges		
Frais d'administration (Annexe 2)	1 899 896	1 788 631
(Produits) frais financiers (Annexe 3)	(743 653)	65 127
	1 156 243	1 853 758
Résultat avant impôts sur le résultat	12 925 611	16 737 210
Impôts sur le résultat (Note 15)		
Exigibles	3 884 889	4 753 814
Différés	(467 982)	(283 679)
	3 416 907	4 470 135
Résultat net et résultat global attribuable aux actionnaires	9 508 704	12 267 075

Sacopan inc.
État des variations des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	<i>Capital des porteurs d'actions</i>	<i>Résultats non distribués</i>	<i>Total</i>
Balance au 31 décembre 2022	21 000 000	2 150 751	23 150 751
Résultat net	-	12 267 075	12 267 075
Païement de dividendes	-	(15 000 000)	(15 000 000)
Balance au 31 décembre 2023	21 000 000	(582 174)	20 417 826
Résultat net	-	9 508 704	9 508 704
Païement de dividendes	-	(11 000 000)	(11 000 000)
Balance au 31 décembre 2024	21 000 000	(2 073 470)	18 926 530

Sacopan inc.
Tableau des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Résultat net	9 508 704	12 267 075
Amortissement des immobilisations corporelles	2 564 394	2 609 341
Amortissement de l'aide gouvernementale	(130 176)	(126 239)
Impôts sur le résultat différés	(467 982)	(283 679)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	21 630	-
	11 496 570	14 466 498
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (Note 10)	(399 732)	981 847
	11 096 838	15 448 345
Activité de financement		
Dividendes payés	(11 000 000)	(15 000 000)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 390 770)	(1 106 583)
Produit de l'aide gouvernementale	141 480	216 548
	(1 249 290)	(890 035)
Diminution nette de l'encaisse	(1 152 452)	(441 690)
Encaisse au début	4 352 848	4 794 538
Encaisse à la fin	3 200 396	4 352 848
Informations supplémentaires aux flux de trésorerie		
Impôts sur le revenu payés	(4 043 221)	(4 692 116)
Intérêts encaissés	168 777	170 408

1. Description de l'entreprise

Sacopan inc. (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), fabrique des panneaux de portes embossées de très haute densité. Le siège social de la Société est situé au 652, chemin du Moulin, Sacré-Cœur, Québec, Canada, G0T 1Y0. Sa société mère est Masonite International ULC, une société canadienne.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les interprétations adoptées par le Bureau international des normes comptables.

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, s'il y a lieu. Les principales méthodes comptables sont présentées à la note 3.

Estimations comptables critiques et jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés en ce qui a trait aux actifs et aux passifs, aux informations à fournir liées aux actifs et aux passifs éventuels ainsi qu'aux produits et aux charges. La préparation des états financiers exige également de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables.

Estimations comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées sur une base prospective à compter de la période au cours de laquelle la révision a lieu.

Les principales estimations et hypothèses qui risquent de donner lieu à des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont relatives à la réévaluation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimative établie par la direction en fonction de sa connaissance des biens et des opérations.

Jugements utilisés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

i) Impôts sur le résultat

L'évaluation des impôts sur le résultat à payer et des actifs et passifs d'impôt différé exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans le cadre de l'interprétation et de l'application des lois fiscales pertinentes. Les montants réels au titre des impôts sur le résultat sont établis de manière définitive uniquement au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de son acceptation par les autorités pertinentes, soit après la publication des états financiers.

ii) Monnaie fonctionnelle

La Société doit déterminer sa monnaie fonctionnelle à utiliser pour comptabiliser ses activités. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents aux activités de la Société. Dans le cadre de cette démarche, la direction donne la priorité aux indicateurs principaux et prend également en compte des facteurs additionnels, lesquels sont conçus pour fournir des preuves justificatives additionnelles afin de déterminer sa monnaie fonctionnelle.

3. États financiers modifiés

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été modifiés afin d'enlever la note 12 présentés dans les notes complémentaires puisque la direction n'est pas d'avis que les montants inscrit initialement seront effectivement reçus par la Société.

4. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Les politiques ont été appliquées de manière cohérente pour toutes les années présentées, sauf si indication contraire.

Instruments financiers

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majoré du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

L'encaisse et les débiteurs de la Société sont classés au coût amorti.

4. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

Instruments financiers (Suite)

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, les créances locatives, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit de la Société, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier augmente d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs de la Société exercent leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base de la Société.

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la JVRN. Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par la Société, sont évalués conformément à la méthode comptable spécifique décrite ci-dessous.

Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui : i) ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) ne sont pas détenus à des fins de transaction, ou iii) ne sont pas désignés comme étant à la JVRN sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les créiteurs et charges à payer de la Société sont évalués au coût amorti.

4. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

Résultat global

Le résultat global correspond à la variation des capitaux propres de la Société au cours de la période découlant de transactions et d'autres événements et circonstances que ceux résultant de placements des porteurs d'actions et de dividendes versés aux porteurs d'actions. À ce jour, il n'y a aucun autre élément du résultat global.

Constataion des produits

La Société tire ses produits de la vente de panneaux de portes embossées de très haute densité. Les produits tirés des ventes de panneaux de portes sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens a été transféré au client, c'est-à-dire au moment où les biens sont livrés au client. La livraison a lieu lorsque les biens ont quitté l'usine.

Stocks

Les matières premières, les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits en cours et des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. Le coût des produits finis est déterminé selon le coût moyen. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les pièces de rechange sont évaluées au moindre de leur coût spécifique ou de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat, déduction faite des subventions, de tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue ainsi que l'estimation des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Certaines dépenses liées au remplacement de composantes engagées dans le cadre de travaux d'entretien majeurs sont inscrites à l'actif et amorties sur la période estimative au cours de laquelle on prévoit tirer des avantages de telles dépenses.

L'amortissement est fondé sur le coût moins la valeur résiduelle, et est calculé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des actifs :

	Périodes
Bâtiments et composantes connexes	20 à 40 ans
Matériel informatique	4 à 15 ans
Machinerie et équipement	5 à 25 ans
Pièces de rechange	24 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Pavage	24 ans
Aide gouvernementale	12 à 40 ans

Les immobilisations corporelles acquises sont amorties à compter de la date à laquelle elles peuvent être utilisées. Les dépenses engagées pour le remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle, y compris les dépenses liées à des inspections majeures, sont inscrites à l'actif.

La méthode d'amortissement, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont passées en revue chaque année, et toute variation des estimations est appliquée sur une base prospective.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Tout profit ou perte découlant de la cession de l'actif, déterminé comme l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global.

4. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

À chaque date de clôture, la valeur comptable des actifs à long terme de la Société est examinée afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif doit être estimée afin de déterminer la portée de la perte de valeur, le cas échéant.

Le montant recouvrable correspond à la juste valeur moins les frais de vente ou à la valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. Dans le cadre d'une réévaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif. Si le montant recouvrable estimatif d'un actif est inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite au montant recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global.

En ce qui a trait aux actifs qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie indépendantes, le test de dépréciation et le calcul du montant recouvrable sont réalisés pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables qui génère des entrées de trésorerie indépendantes.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée du montant recouvrable dans la mesure où la valeur comptable majorée n'excède pas la valeur comptable qui serait comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été constatée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat net et du résultat global.

Coûts d'emprunt

La Société inscrit à l'actif les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs admissibles jusqu'à ce que ceux-ci soient prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs admissibles sont ceux qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les coûts d'emprunt comprennent les fonds empruntés précis ou généraux, soit les fonds liés aux emprunts qui auraient pu être évités dans le cas où aucun actif n'aurait été acquis, construit, ni produit.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont déterminés au moyen de la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et sont évalués au moyen des taux d'imposition quasi adoptés et des lois qui seront en vigueur lorsque les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où leur réalisation est considérée comme probable.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Devises étrangères

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au moyen des taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle sont convertis au moyen des taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global.

4. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales qui procureront des avantages à la Société au cours des périodes futures sont capitalisées à titre d'immobilisations corporelles. L'amortissement est imputé aux résultats sur la durée d'utilité estimative de ces immobilisations. Les dépenses environnementales qui ne procureront vraisemblablement pas d'avantages à la Société au cours des périodes futures sont comptabilisées et imputées aux résultats lorsqu'il y a obligation de remédier à un problème environnemental.

Avantages du personnel

La Société offre des régimes à cotisations définies à ses salariés. Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont versées.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux modalités et lorsque les subventions seront reçues.

Les subventions publiques relatives aux dépenses liées aux immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût de ces actifs. Les subventions publiques liées aux charges sont portées en réduction de ces charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans l'état de la situation financière comprennent la trésorerie déposée auprès d'institutions financières et les fonds en caisse ainsi que les dépôts à court terme échéant dans un délai de trois mois ou moins lors de leur acquisition, lesquels peuvent être rapidement convertis en un montant en espèces connu. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont déposés dans des comptes d'entreprise auprès d'importantes institutions financières ou investis dans des acceptations bancaires pouvant être converties en espèces sur demande de la Société aux fins de la réalisation de ses programmes.

Nouvelles méthodes comptables mises en application au cours de l'exercice

Les modifications suivantes des IFRS ont été appliquées rétrospectivement, à compter du 1er janvier 2024. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Modification d'IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement » on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Modifications d'IFRS 16, Contrats de location - Obligation locative découlant d'une cession-bail

Les modifications à l'IFRS 16 viennent ajouter des exigences d'évaluation ultérieure à l'égard des transactions de cession-bail qui répondent aux critères de comptabilisation à titre de vente de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Modifications à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, et à IAS 7, Tableau des flux de trésorerie - Informations à fournir : accords de financement de fournisseurs

Les modifications à IFRS 7 et à IAS 7 exigent que les entités fournissent de l'information pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les effets des accords présentant les caractéristiques d'un accord de financement de fournisseurs sur les passifs et les flux de trésorerie d'une entité et sur l'exposition au risque d'illiquidité de cette dernière, ainsi que l'incidence pour elle de la fin éventuelle des accords. Les accords de financement de fournisseurs sont également appelés financement de la chaîne d'approvisionnement ou affacturage inversé. Ils se caractérisent par l'offre, de la part d'un ou de plusieurs apporteurs de solutions de financement, de payer des sommes que l'entité doit à ses fournisseurs et par l'acceptation par l'entité de l'obligation de rembourser ces sommes, à la même date ou à une date ultérieure à celle à laquelle les fournisseurs sont payés.

4. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)

Nouvelles méthodes publiées mais non encore en application

Les nouvelles normes comptables et les modifications aux méthodes comptables existantes ci-dessous ont été publiées et doivent être mises en œuvre pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2025 pour les modifications d'IAS 21, à compter du 1er janvier 2026 pour IFRS 7 et IFRS 9 et les améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité et à compter du 1er janvier 2027 pour IFRS 18 et celles-ci pourraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société. L'adoption anticipée est permise, cependant, la Société n'a pas l'intention de les adopter de manière anticipée et évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes et modifications sur ses états financiers.

Modifications d'IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères - absence de convertibilité

Les modifications à l'IAS 21 précisent les circonstances dans lesquelles une monnaie est convertible en une autre monnaie et celles dans lesquelles elle ne l'est pas, précisent comment déterminer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et comment déterminer le cours de change au comptant en cas d'absence de convertibilité d'une monnaie, et obligent la présentation d'informations supplémentaires en l'absence de convertibilité.

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

Les modifications à l'IFRS 9 et IFRS 7 apportent des précisions sur le fait qu'un passif financier est décomptabilisé en utilisant la méthode de comptabilisation à la « date de règlement ». De plus, ils proposent un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé en trésorerie au moyen d'un virement électronique avant la date de règlement si des critères précis sont respectés. Ils apportent aussi des clarifications sur l'évaluation des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers assortis de clauses conditionnelles, notamment celles liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ils précisent que, pour les actifs financiers garantis uniquement par sûreté réelle, les droits ultimes de l'entité de percevoir les flux de trésorerie doivent être limités contractuellement aux flux de trésorerie générés par les actifs spécifiés. Ensuite, ils précisent les caractéristiques des instruments liés par contrat qui les distinguent des autres transactions. Finalement ils ajoutent des obligations d'information relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments financiers assortis de certaines clauses conditionnelles.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité - volume 11 (modifications)

Dans IFRS 9, Instruments financiers, les modifications précisent que lorsqu'un preneur détermine qu'une obligation locative a été éteinte conformément à IFRS 9, ce dernier est tenu de comptabiliser la différence entre la valeur comptable et la contrepartie payée dans l'état des résultats. Les autres modifications incluent des changements mineurs à IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 7, Tableau des flux de trésorerie.

IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir (nouveau)

Elle remplace IAS 1, Présentation des états financiers, et introduit une nouvelle structure pour l'état du résultat net en plus d'exiger le classement des produits et charges dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées. Elle impose la présentation des « mesures de la performance choisies par la direction » dans une note distincte. Elle fournit aussi des indications sur le regroupement des informations dans les états financiers et fait du « résultat d'exploitation » le point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et impose un classement pour les flux de trésorerie liés aux intérêts et aux dividendes.

5. Débiteurs

	2024	2023
Société mère	3 456 212	3 386 162
Taxes à la consommation	1 192 623	644 961
	4 648 835	4 031 123

6. Stocks

	2024	2023
Matières premières	519 104	466 005
Pièces de rechange	280 891	257 722
Produits en cours	84 750	136 845
Produits finis	201 447	250 641
	1 086 192	1 111 213

7. Immobilisations corporelles

	2024	2023
Terrain	282 647	282 647
Bâtiments et composantes connexes	6 316 018	6 248 568
Matériel informatique	359 862	384 158
Machinerie et équipement	7 114 412	8 487 979
Pièces de rechange	2 150 336	2 007 118
Mobilier de bureau	-	4 368
Pavage	23 906	27 598
Aide gouvernementale	(1 463 204)	(1 451 901)
	14 783 977	15 990 535

7. Immobilisations corporelles (Suite)

	<i>Terrain</i>	<i>Bâtiments et composantes connexes</i>	<i>Machinerie et équipement</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Pièces de rechange</i>	<i>Pavage</i>	<i>Mobilier de bureau</i>	<i>Aide gouverne- mentale</i>	<i>Total</i>
Coût									
Solde au 31 décembre 2022	282 647	11 041 892	50 597 502	552 290	2 822 008	361 231	207 912	(3 234 243)	62 631 239
Ajouts	-	-	839 704	-	267 308	-	-	(68 581)	1 038 431
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	162 813	162 813
Solde au 31 décembre 2023	282 647	11 041 892	51 437 206	552 290	3 089 316	361 231	207 912	(3 140 011)	63 832 483
Ajouts	-	359 202	748 781	5 061	277 726	-	-	(141 480)	1 249 290
Cessions	-	-	(201 220)	-	-	-	-	-	(201 220)
Solde au 31 décembre 2024	282 647	11 401 094	51 984 767	557 351	3 367 042	361 231	207 912	(3 281 491)	64 880 553

7. Immobilisations corporelles (Suite)

	<i>Bâtiments et composantes connexes</i>	<i>Machinerie et équipement</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Pièces de rechange</i>	<i>Pavage</i>	<i>Mobilier de bureau</i>	<i>Aide gouverne- mentale</i>	<i>Total</i>
Cumul de l'amortissement								
Solde au 31 décembre 2022	4 510 552	40 783 047	139 280	959 046	330 883	197 910	(1 561 872)	45 358 846
Amortissement	282 772	2 166 182	28 851	123 153	2 750	5 633	(126 239)	2 483 102
Solde au 31 décembre 2023	4 793 324	42 949 229	168 131	1 082 199	333 633	203 543	(1 688 111)	47 841 948
Amortissement	291 752	2 100 716	29 358	134 507	3 692	4 369	(130 176)	2 434 218
Cessions	-	(179 590)	-	-	-	-	-	(179 590)
Solde au 31 décembre 2024	5 085 076	44 870 355	197 489	1 216 706	337 325	207 912	(1 818 287)	50 096 576

8. Créiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs	1 234 366	1 278 477
Société mère	370 765	243 253
Filiale d'un actionnaire	549 282	352 396
Salaires et charges sociales	621 342	549 560
	2 775 755	2 423 686

9. Capital-actions

En nombre illimité :

Actions de catégorie A, sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes
Actions de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes
Actions de catégorie C, sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes

Émis :

	2024	2023
11 500 000 actions de catégorie A	7 250 000	7 250 000
11 500 000 actions de catégorie B	7 250 000	7 250 000
23 000 000 actions de catégorie C	6 500 000	6 500 000
	21 000 000	21 000 000

Dividendes

Au cours de l'exercice, un dividende de 0,23913 \$ par action de catégorie A, 0,23913 \$ par action de catégorie B et 0,23913 \$ par action de catégorie C (dividende total de 11 000 000 \$) a été déclaré et versé aux porteurs d'actions de ces catégories.

En 2023, le dividende déclaré et versé s'était établi à 0,326097 \$ par action de catégorie A, 0,326097 \$ par action de catégorie B et 0,326097 \$ par action de catégorie C (dividende total de 15 000 000 \$).

10. Renseignements complémentaires au tableau des flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2024	2023
Débiteurs	(617 712)	781 305
Stocks	25 021	(145 989)
Impôts sur les bénéfices	(158 332)	(101 115)
Charges payées d'avance	(782)	(1 545)
Créiteurs et charges à payer	352 073	449 191
	(399 732)	981 847

11. Avantages du personnel

La Société offre à ses travailleurs un régime de retraite à cotisations définies à raison de 2,5 % du salaire de base des travailleurs d'usine participants et de 5,0 % du salaire de base des travailleurs de bureau participants. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 139 833 \$ (128 116 \$ en 2023).

12. Engagements

- a) La Société s'est entendue, par une convention, de s'approvisionner en matières ligneuses auprès de Boisaco inc. (filiale d'un actionnaire de la Société). Cette convention a été renouvelée le 1er avril 2024 pour une période d'un an, et se renouvellera automatiquement d'année en année, aux mêmes conditions, exception faite du prix des matières ligneuses, sauf si l'une des parties désire y mettre fin.
- b) La Société s'est engagée à partager les frais d'électricité avec Boisaco inc. (filiale d'un actionnaire de la Société). La convention demeurera en vigueur à moins que l'une des parties ne convienne avec l'autre partie de résilier la convention.
- c) La Société s'est engagée à vendre à Masonite International ULC, sa société mère, qui s'est engagée à acheter, sujet à des clauses de pénalités financières, un volume minimal annuel garanti de panneaux à un prix déterminé. Le prix peut être modifié annuellement en fonction du coût des intrants et du prix de vente sur le marché. L'entente est renouvelable annuellement. Étant donné le contexte économique des dernières années, le coût des intrants nécessaire à la fabrication des panneaux a augmenté de façon importante. Cela a amené la Société à interpeler Masonite International ULC, sa société mère, afin de revoir les termes du contrat d'approvisionnement qui est actuellement en vigueur entre les deux parties. En 2024, Masonite International ULC a acheté 8 483 860 panneaux (9 072 580 panneaux en 2023), soit un nombre plus élevé que la quantité minimale annuelle exigée qui est de 5 500 000 panneaux.

13. Opérations entre parties liées

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice :

	2024	2023
Produits		
Société mère	5 573 604	5 649 290
Filiale de la société mère	40 225 588	42 978 626
Charges et coût des produits vendus		
Société mère	1 039 345	960 464
Filiale d'un actionnaire	7 265 956	6 361 635

Au cours de l'exercice, la Société a acquis des immobilisations corporelles auprès de la société mère pour 76 060 \$ (142 155 \$ en 2023).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la juste valeur pour les produits et au montant de la contrepartie transférée pour les charges et les immobilisations corporelles.

Les soldes à recevoir et à payer résultant des opérations courantes de l'exercice sont présentés distinctement aux notes 5 et 8. La rémunération des administrateurs et des principaux membres de la direction se détaille comme suit :

	2024	2023
Avantages à court terme	338 958	218 614

14. Dépendance économique

Les produits d'exploitation de la Société proviennent principalement de commandes obtenues de Masonite International ULC, sa société mère. De plus, les débiteurs comprennent des montants à recevoir de cette société de 3 456 212 \$ (3 386 162 \$ en 2023), soit 100 % du total des comptes clients au 31 décembre 2024 (100 % au 31 décembre 2023).

15. Impôts sur le résultat

Le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi et de la charge d'impôts sur le résultat présentée est le suivant :

Rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat et le résultat net avant impôt

	2024	2023
Résultat avant impôt sur le résultat	12 925 611	16 737 210
Taux statutaire combiné de 26,50%	3 425 287	4 435 360
Charges non déductibles	1 125	1 363
Déduction provinciale additionnelle pour l'amortissement	(15 431)	(14 231)
Ajustement des impôts différés des années antérieures	5 926	47 643
	3 416 907	4 470 135

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2024	2023
Exigibles		
Charge d'impôts de l'exercice courant	3 884 889	4 753 814
Différés		
Naissance et renversement des différences temporelles	(473 908)	(331 322)
Ajustement des impôts différés des années antérieures	5 926	47 643
	(467 982)	(283 679)
	3 416 907	4 470 135

Les passifs d'impôts différés aux 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés à long terme et les variations des exercices considérés entièrement au résultat net.

Les impôts différés proviennent des écarts temporels sur l'élément suivant :

- au 31 décembre 2024, un montant créditeur de 2 715 824 \$ sur les immobilisations corporelles (au 31 décembre 2023, un montant créditeur de 3 183 806 \$ sur les immobilisations corporelles) et un montant nul sur les crédits d'impôt à recevoir aux 31 décembre 2024 et 2023.

16. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la Société détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de l'encaisse et des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

16. Instruments financiers (Suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières et en grande partie aux créances clients de la Société. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers qui s'établit à 6 656 603 \$ au 31 décembre 2024 (7 739 010 \$ au 31 décembre 2023).

Pour atténuer le risque de crédit, la Société tente de maintenir des contrôles serrés des créances. La direction est d'avis que la quasi-totalité des débiteurs devrait être entièrement recouvrable étant donné que la quasi-totalité des clients provient des sociétés liées à la Société jouissant de bonnes cotes de crédit. Au 31 décembre 2024, la provision pour créances douteuses était nulle. La direction révisé la nécessité de comptabiliser une provision pour créances douteuses mensuellement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse pas s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère le risque de liquidité en surveillant sa structure du capital et son levier financier et en suivant régulièrement les flux de trésorerie prévus et réels, comme il est décrit à la note 17.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a aucun passif financier autre que les créanciers et charges à payer, échéant à moins d'un an, dont le solde est de 2 775 755 \$ (2 423 686 \$ au 31 décembre 2023).

Risque de taux d'intérêt

Comme la Société n'a aucun emprunt ni placement portant intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023, la Société n'a donc aucun risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence importante sur les ventes de la Société, car les prix des panneaux sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent avoir une incidence sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se protéger contre les fluctuations des taux de change. Par contre, 88 % des ventes et 28 % des achats sont libellés en dollars américains. Tous les gains et les pertes de change aux 31 décembre 2024 et 2023 ont été comptabilisés dans l'état du résultat net et du résultat global.

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés dans la devise suivante :

	2024	2023
Dollars américains :		
Encaisse	682 840	1 150 389
Débiteurs	2 124 407	2 251 155
Créanciers et charges à payer	300 871	135 066

17. Gestion du capital

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation des ratios, soit le passif total sur capitaux propres et l'actif à court terme sur passif à court terme ainsi que le résultat avant impôts, intérêts et amortissement sur capitaux propres. La Société vise également à générer et à maintenir des liquidités minimales, sous forme d'encaisse et de dépôts à terme, après avoir remboursé le capital versé et les dividendes aux actionnaires. La stratégie globale de la Société est demeurée la même qu'en 2023.

La structure du capital de la Société se compose des capitaux propres (qui incluent le capital émis et les résultats non distribués) et du passif total de la Société.

17. Gestion du capital (Suite)

La direction examine régulièrement la structure du capital de la Société. Dans le cadre de cet examen, le comité évalue le coût du capital et les risques qui y sont liés.

18. Événement postérieur à la date de clôture

En mars 2025, un dividende de 0,06521 \$ par action de catégorie A, 0,06521 \$ par action de catégorie B et 0,06521 \$ par action de catégorie C (dividende total de 3 000 000 \$) a été déclaré et versé aux porteurs d'actions de ces catégories.

Sacopan inc.
Annexe 1 - Coût des produits vendus
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Matières premières, stocks au début	466 005	484 166
Achats de matières ligneuses	5 948 156	4 909 583
Achats d'additifs	11 365 669	11 186 968
Achats de fournitures d'emballage	235 139	251 654
Matières premières, stocks à la fin	(519 104)	(466 005)
Main-d'œuvre directe et charges sociales	3 242 943	3 292 739
Main-d'œuvre indirecte et charges sociales	3 437 637	3 164 334
Énergie	1 779 617	1 709 693
Entretien et réparations	2 769 151	2 531 634
Contrôle environnemental et de qualité	255 781	364 831
Location de matériel	61 461	65 436
Formation	94 875	54 280
Frais de garantie	193 574	35 366
Télécommunications	10 125	20 378
Sous-traitance	122 777	229 663
Amortissement des immobilisations corporelles	2 535 311	2 580 489
Amortissement de l'aide gouvernementale	(130 176)	(126 239)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	21 630	-
Produits en cours au début	136 845	119 705
Produits en cours à la fin	(84 750)	(136 845)
Produits finis au début	250 641	125 931
Produits finis à la fin	(201 447)	(250 641)
	31 991 860	30 147 120

Sacopan inc.
Annexe 2 - Frais d'administration
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Salaires et charges sociales	509 612	512 680
Assurance	534 681	529 166
Taxes et permis	244 409	178 035
Santé et sécurité	158 546	160 624
Télécommunications	49 952	46 387
Frais de bureau	85 797	78 188
Frais de recrutement	60 811	82 248
Services professionnels	89 635	52 573
Frais de déplacement	28 211	12 529
Frais de formation	28 394	26 010
Frais de bureau	15 500	15 000
Publicité	60 497	62 560
Location d'équipement	4 538	3 779
Entretien du bureau	230	-
Amortissement des immobilisations corporelles	29 083	28 852
	1 899 896	1 788 631

Sacopan inc.
Annexe 3 - (Produits) frais financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Frais bancaires	2 852	5 422
Produits d'intérêts	(168 777)	(170 408)
(Gain) perte sur taux de change	(577 728)	230 113
	(743 653)	65 127